

Votre interco' investit sur le territoire depuis sa création en janvier 2014 et encore davantage cette année ! En 2017, le programme d'investissement de la CCFI s'élève à plus de 24 millions d'euros. Notre politique budgétaire est véritablement orientée sur les projets et le développement de la Flandre Intérieure. On vous en dit plus.

Le budget intercommunal c'est quoi ? L'œil de Jean-Pierre BATAILLE, Président.



Si je devais résumer en quelques mots, je dirais que le budget de la CCFI permet de financer toutes les actions que les communes n'accomplissent plus (développement économique, voirie, petite-enfance, piscine, tourisme, ordures ménagères, etc.). Chacun de nos 103 000 habitants doit pouvoir en profiter, dans nos 50 communes, notre budget doit donc être maîtrisé, notamment dans ses coûts de fonctionnement (personnel, matériel, etc.). Nos ressources sont essentiellement composées des impôts que paient les entreprises ainsi que de dotations de l'Etat. Selon nos capacités financières, il arrive que nous apportions une aide financière directe pour des travaux communaux (écoles, salles polyvalentes, églises, etc.).

+ de 24,3 M€*
injectés pour développer et aménager durablement la CCFI



Le niveau d'investissement est amplifié en matière de développement économique, avec **12,1 millions d'euros**, soit la moitié de notre investissement, et maintenu en voirie avec **4,7 millions d'euros**.

*Budgets annexes inclus

Un fonctionnement de la collectivité optimisé



Les frais de fonctionnement de la CCFI sont stables et ne subiront pas de hausse significative par rapport à l'année dernière.

Une dette maîtrisée



La CCFI n'a pas souscrit de nouvel emprunt depuis sa création en 2014. La dette* se porte à environ 100 euros par habitant.

*Capital Restant Dû

Investir pour améliorer nos services



Avec notamment plus de 1,2 millions d'euros engagés pour les travaux de la piscine intercommunale.

Un investissement en grande partie autofinancé



Sur les 24 millions d'euros investis en 2017, seuls 2,6 millions sont financés par emprunt, soit 10%.

Pas d'augmentation d'impôts



Les taux de fiscalité pour les ménages et les entreprises ainsi que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères restent stables en 2017.

Pour aller plus loin : les recettes et les dépenses de la CCFI

Pour les plus téméraires d'entre vous, voici en toute transparence le budget de la CCFI pour l'année 2017. Un budget se décompose toujours en deux sections : une section de fonctionnement (relative à la vie courante de la collectivité, les frais inhérents à son activité) et une section d'investissement (montants investis par la CCFI pour créer un équipement, financer une politique créant de la richesse sur le territoire, etc.).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

► 54 409 403 €



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

► 54 409 403 €



Services généraux



Administration générale, tourisme, service juridique, communication, etc.

3 151 909 €

Développement économique



218 005 €

Services techniques
(bâtiments, véhicules, etc.)



171 400 €

Ordures ménagères



12 084 066 €

Aménagement du territoire



802 540 €

Voirie



2 531 335 €

Services à la population



Jeunesse, petite-enfance, culture, portage de repas, etc.

1 204 580 €

Charges diverses



454 534 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

▶ 22 542 702 €

Autofinancement



Virement de la section de fonctionnement, affectation du résultat 2016

16 308 314 €

Emprunt d'équilibre



Travaux de la piscine intercommunale et de la zone d'activités de Blaringhem

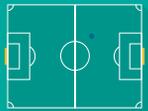
2 626 661 €

Fonds de compensation
de la taxe sur la valeur ajoutée sur les dépenses d'investissement



1 900 000 €

Subventions d'équipement



652 360 €
+ 181 265 € (restes à réaliser)

Opération patrimoniales



690 000 €

Cession de biens



121 500 €

Opérations financières



62 602 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

▶ 22 542 702 €

Capital de la dette



942 551 €

Développement économique



4 709 988 €
+ 911 546 € (restes à réaliser)

Voirie

4 675 800 €
+ 689 507 € (restes à réaliser)

Fonds de concours versés aux communes



650 000 €
+ 1 297 085 € (restes à réaliser)

Aménagement du territoire



1 084 700 €
+ 735 565 € (restes à réaliser)

Divers



Aménagement du nouveau siège, tourisme, etc.

1 383 338 €
+ 334 503 € (restes à réaliser)

Services à la population



Petite-enfance, piscine intercommunale, etc.

1 577 000 €
+ 6 250 € (restes à réaliser)

Résultat de la section d'investissement de l'année précédente



3 544 869 €

BUDGETS ANNEXES

Aménagement de zones d'activités sur le territoire



Aménagement Parc d'Activités des Géants de Steenvoorde, constitution d'une réserve foncière à Nieppe, aménagement de la zone d'activités de Blaringhem ou du Parc d'Activités de la Verte Rue à Bailleul...

6 487 840 €

Portage de repas à domicile (assujetti à la TVA)



922 550 € pour 100 000 repas livrés

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le budget de la CCFI doit être voté en conseil communautaire avant le 15 avril de l'année en cours. Une collectivité territoriale ne peut être en déficit sous peine d'être mise sous tutelle. Toute dépense (en fonctionnement et en investissement) doit être anticipée dans le budget.